

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 juin 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène -- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André -- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC - Jean Paul M. ROQUAIN Jean Michel-- M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre -- M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

Absents excusés : M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis – M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie – M. PALOC Eric -

Absents - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
20 juin 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**54-2006 Recréation de la Place du Portal à Saint-Guilhem-le-Désert –
Maîtrise d'ouvrage déléguée**

Monsieur J. Andrieux, rapporteur, explique que dans le cadre du programme d'actions de l'Opération Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault (action n°19), et poursuivant l'effort en faveur de la mise en valeur des espaces urbains du village de Saint Guilhem le Désert, la commune, en partenariat avec le département de l'Hérault, envisagent de procéder à la remise en état d'un nouveau tronçon de la rue principale, situé à l'intersection avec la route départementale n° 4 : travaux de création de la Place du Portal.

Monsieur J. Andrieux précise que du point de vue du site et de l'espace public, l'aménagement projeté tend à renforcer l'impression de place telle qu'elle existait jadis (la place du Portal) et à réduire la vitesse des véhicules de par l'effet de rugosité du revêtement de sol. Conformément au parti expérimenté avec succès place de la Liberté et rue de la Font du Portal, l'aménagement consistera à dessiner un nouveau revêtement de sol à base de dalles calcaires formant bandeaux et trottoirs, la bande roulable étant faite d'un remplissage en béton de calcaire concassé, désactivé et lavé.

Monsieur J. Andrieux ajoute que ces travaux, estimés à 191 400€ pourraient être subventionnés à hauteur de 65%.

La commune de Saint-Guilhem-le-Désert a programmé de réaliser ces investissements sur les années 2006 à 2008. Néanmoins, pour des raisons budgétaires et techniques, son conseil municipal du 26/05/2006 a souhaité que la Communauté de communes accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations.

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes assurerait cette maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la convention ci-jointe, le plan de financement étant le suivant :

Coût des projets (en € HT)		Financement		Taux
	(en € HT)		(en € HT)	
Maîtrise d'œuvre et honoraires divers (10%)	17 400,00 €	Etat - FNADT	47 850,00 €	25%
Travaux	174 000,00 €	Conseil Général	28 710,00 €	15%
		Conseil Régional	47 850,00 €	25%
		Total subventions	124 410,00	65%
Total	191 400,00 €	Commune	66 990,00 €	35%

Monsieur J. Andrieux informe que la participation de la commune à la conduite du mandat de maîtrise d'ouvrage est estimée à 5 220,00 € (3% du montant des travaux, comme prévu par l'article 11 de la convention).

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de création de la Place du Portal par la commune de Saint-Guilhem-le-Désert.
- d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET